



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

agriculteurs

Question écrite n° 86892

Texte de la question

M. Christian Vanneste interroge M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur le taux de suicide alarmant chez les agriculteurs. Ceux-ci sont particulièrement soumis à la pression des banquiers ou des fournisseurs. Ils ont d'ailleurs manifesté en avril à Paris, soutenus par la FNSEA, afin d'exprimer leur mécontentement. Il aimerait savoir ce que compte faire ou ce qu'a fait le Gouvernement pour remédier à ce problème.

Texte de la réponse

Le suicide chez les agriculteurs est une préoccupation forte du ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche. Cette question dépasse le seul enjeu des réponses à apporter à la crise économique que traverse actuellement l'agriculture. Le Gouvernement s'attache à donner des perspectives à long terme aux agriculteurs en faisant évoluer la législation et la réglementation nationale, et souhaite faire adopter au niveau européen un modèle protecteur stable et régulé. Le devenir de l'agriculture et la pérennité des exploitants agricoles constituent une priorité du ministre et de ses services. des contacts ont été pris récemment entre la MSA et l'InVS de façon à examiner la possibilité de créer un observatoire permanent des suicides et tentatives de suicide dans la population agricole, de façon à améliorer les informations statistiques et à les actualiser régulièrement. Le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche appuie personnellement cette démarche. Le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche est convaincu que c'est par les efforts entrepris par le Gouvernement depuis plusieurs mois pour assurer un revenu décent aux agriculteurs et pour leur redonner toute leur place au sein de la société française que nous parviendrons à endiguer ce phénomène.

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86892

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Alimentation, agriculture et pêche

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 août 2010, page 9401

Réponse publiée le : 12 octobre 2010, page 11129